



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Michel CHADENEAU, Maire.

Date de Convocation : 11 juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 13

Présents : Michel CHADENEAU, Christian VALERY, Monique POIRAUD, Alain BUCHET, Béatrice NICOLAIZEAU, Bernard LEFORT, Caroline SICARD, Estelle GUERY, Mathilde PIGNON, Lauriane ROGIER, Baptiste GIRAUDEAU, Tanguy BEIGNON.

Absents représentés : Delphine TRAINÉAU donne pouvoir à Estelle GUERY.

Absents excusés : Mathieu DUFOUR et Benoit ENFRIN.

Secrétaire : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT Monique POIRAUD est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

François MENNESSIEZ correspondant du Journal du Pays Yonnais assiste à la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2024.

37/2024 TARIFS SEJOURS CENTRE DE LOISIRS LES TOUCHATOUT 2024

Comme chaque année, l'accueil de loisirs Les Touchatout organise des séjours pour les enfants de 3 à 14 ans tout au long de l'été.

Le Maire présente au conseil les 4 séjours organisés par l'équipe d'animation

Ages	Thèmes	Dates	Lieu	Tarifs Commune / Hors commune
MS/GS	Stage cirque	09 au 11 juillet	Salle socio-culturelle La Boissière des Landes	70 €/80 €
CP/ CE1/CE2	Séjour	15 au 19 juillet	Base de Loisirs de Pont Caffino Maisdon sur Sèvre	190 €/210 €
CM1 / CM2	Séjour	22 au 26 juillet	Base de Loisirs de Pont Caffino Maisdon sur Sèvre	200 €/220 €
Collégiens	Séjour Ados	08 au 12 juillet	Domaine de Beaulieu Saint Gilles Croix de Vie	240 € / 260 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** le programme des séjours de l'été 2024 tels que présenté

- **VALIDE** les tarifs des séjours de l'été 2024 tels que présentés

38/2024 TARIFS CENTRE DE LOISIRS LES TOUCHATOUT A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

VU le tableau des tarifs annexé

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire de réviser les tarifs actuels du centre de loisirs afin de les mettre en cohérence avec les augmentations des frais de fonctionnement du service (augmentation des coûts de personnel, de l'énergie et de l'alimentation). Monsieur le Maire propose donc d'augmenter les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** les tarifs de l'accueil de loisirs les Touchatout tels qu'annexés.
- **PRECISE** que le personnel communal bénéficie d'un demi-tarif lorsqu'il utilise le service sur son temps de travail.

ANNEXE A LA DELIBERATION 38/2024

Tarifs accueil de loisirs les Touchatout
à compter du 01/09/2024



Résidents La Boissière des Landes, Champ St Père, St Vincent sur Graon, St Avaugourd des Landes, Poiroux							
	Tous Régimes						
	QF<500	QF 501-700	QF 701-900	QF 901-1100	QF 1101-1300	QF 1301-1500	1501<QF
Unité périscolaire (1/2 heure)	0.90 €	0.90 €	0.91 €	0.92 €	0.93 €	0.94 €	0.95 €
Unité extrascolaire (1/2 heure) mercredi et vacances scolaires	0.52 €	0.68 €	0.83 €	0.92 €	0.93 €	0.94 €	0.95 €
1/2 journée sans repas (3 heures)	3.12 €	4.08 €	4.98 €	5.07 €	5.34 €	5.61 €	5.88 €
1/2 journée avec repas (5 heures)	5.20 €	6.80 €	8.30 €	8.45 €	8.90 €	9.35 €	9.80 €
journée (8 heures repas inclus)	8.32 €	10.88 €	13.28 €	13.52 €	14.24 €	14.96 €	15.68 €
soit tarif à l'heure (repas inclus)	1.04 €	1.36 €	1.66 €	1.69 €	1.78 €	1.87 €	1.96 €

Résidents hors commune Supplément à l'heure : 0.50 €							
	Tous Régimes						
	QF<500	QF 501-700	QF 701-900	QF 901-1100	QF 1101-1300	QF 1301-1500	1501<QF
Unité périscolaire (1/2 heure)	1.15 €	1.15 €	1.16 €	1.17 €	1.18 €	1.19 €	1.20 €
Unité extrascolaire (1/2 heure) mercredi et vacances scolaires	0.77 €	0.93 €	1.08 €	1.17 €	1.18 €	1.19 €	1.20 €
1/2 journée sans repas (3 heures)	4.62 €	5.58 €	6.48 €	6.57 €	6.84 €	7.11 €	7.38 €
1/2 journée avec repas (5 heures)	7.70 €	9.30 €	10.80 €	10.95 €	11.40 €	11.85 €	12.30 €
journée (8 heures repas inclus)	12.32 €	14.88 €	17.28 €	17.52 €	18.24 €	18.96 €	19.68 €

39/2024 TARIFS SECTEUR JEUNES A COMPTER DU 18 MAI 2024

VU le tableau des tarifs annexé

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs à appliquer aux animations du secteur jeunes à compter du 18 mai 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** les tarifs du secteur jeunes tels qu'annexés,

ANNEXE A LA DELIBERATION 39/2024



Tarifs Secteur Jeunes
à compter du 18/05/2024



	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	QF <900	QF >900	QF <900	QF >900
Journée animation au local	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Demi-Journée animation avec conso	9.00 €	11.00 €	11.00 €	13.00 €
Journée animation avec conso	12.00 €	14.00 €	14.00 €	16.00 €
Veillée	4.00 €	5.00 €	5.00 €	6.00 €

40/2024 TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE 2024-2025

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée scolaire 2024-2025. Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Tarifs	Repas régulier	Repas occasionnel Repas adulte	Repas PAI (fourniture du repas par la famille)
		3,60 €	4,70 €

La facturation se fera au forfait sur 10 mois (nombre de jours scolaires (137) x prix du repas / 10 mois) d'octobre à juin-juillet soit :

- 49.32 € pour un enfant qui mange les 4 jours
- 36.99 € pour un enfant qui mange 3 jours par semaine (à condition que les jours soient identiques d'une semaine à l'autre)
- 24.66 € pour un enfant qui mange 2 jours par semaine (à condition que les jours soient identiques d'une semaine à l'autre)

1 jour de carence sera appliqué pour toute absence justifiée ou non

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** les tarifs du restaurant scolaire tels que présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2024-2025.

41/2024 CREATION D'UN POSTE CONTACTUEL SAISONNIER POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : centre de loisirs d'été avec organisation de camps,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

- **DECIDE** la création d'un emploi saisonnier :

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23 alinéa 2 (accroissement saisonnier) du code général de la fonction publique,

- Durée du contrat : du 9 juillet au 9 août 2024
- Temps de travail : 150h00 sur la période

- Nature des fonctions : animateur centre de loisirs/camp
- Niveau de recrutement : BAFA ou CAP petite enfance
- Catégorie hiérarchique : C
- Niveau de rémunération : Indice majoré 366

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des élections législatives anticipées sont prévues les 30 juin et 7 juillet prochains de 8h00 à 18h00. Ils demandent aux Conseillers de se positionner pour la tenue des permanences électorales,

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une concertation réalisée par la Communauté de Communes concernant les haies est consultable en Mairie,

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que les cartes concernant les zones d'accélération EnR potentielles sont en cours d'élaboration auprès des services de la Communauté de Communes. Elles seront validées en Communauté de Communes en septembre prochain, le Conseil Municipal sera ensuite invité à valider à son tour ce projet.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire concernant la rénovation et l'extension de la bibliothèque et de l'agence postale a été accordé. L'appel d'offres pour ces travaux est en cours de préparation par le cabinet d'architecture et devrait être déposé sur la plate-forme dématérialisée en fin de semaine pour une durée de 3 semaines,

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que le feu d'artifice du 13 juillet prochain est autorisé par la Préfecture,

- M. BUCHET Informe le Conseil Municipal que les travaux de peinture extérieure du bâtiment de direction de l'école publique sont terminés,

- M. VALERY informe le Conseil Municipal que la Commission Voirie a décidé de prévoir le marché pour les travaux de voirie 2024 ainsi : tournebride (secteur A) et La Cour-La Ménardière en tranche ferme et tournebride (secteur B) en tranche optionnelle,

- Mme POIRAUD informe le Conseil Municipal que la commission fête recherche des bénévoles auprès des associations de parents d'élèves de l'école publique et du syndicat agricole local dans le cadre de l'organisation de la fête communale du 13 juillet 2024,

- Date à retenir :

- Réunion PLUi le 27/06/2024 à 11h30 en Mairie
- 20/06/2024 à 11h15 inauguration logements Vendée Habitat
- Comité partenarial Centre de Loisirs le 02/07/2024 à 18h30
- 01/07/2024 rendez-vous avec un collectif concernant une demande d'installation de panneaux photovoltaïques,
- Copil PLUi OAP le 11/07/2024
- 26/06/2024 à 10h30 et 12/07/2024 à 9h30 réunions Maire/Adjoints
- 22/07/2024 à 14h00 en Mairie – présentation aux élus de l'analyse du marché pour les travaux de la bibliothèque et de l'agence postale par le cabinet d'architecture en charge du dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal prévue le 22 juillet 2024.

Rappel des délibérations :

37/2024 TARIFS SEJOURS CENTRE DE LOISIRS LES TOUCHATOUT 2024

38/2024 TARIFS CENTRE DE LOISIRS LES TOUCHATOUT A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

39/2024 TARIFS SECTEUR JEUNES A COMPTER DU 18 MAI 2024

40/2024 TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE 2024-2025

41/2024 CREATION D'UN POSTE CONTACTUEL SAISONNIER POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Le Maire,
Michel CHADENEAU.



La secrétaire de séance,
Monique POIRAUD.

